



Ecole Supérieure d'Art d'Avignon
500 chemin de baigne-Pieds
84000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 04 23

Conseil d'administration saisi par courriel du 13 janvier 2021 Délibération n°1 Dossier d'accréditation ESAA

Le Conseil d'Administration, saisi en date du 13 janvier 2021 après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 25 septembre 2019 ;
Considérant l'avis du Conseil scientifique et pédagogique donné en date du 6 janvier 2021 :
« Le CSP et ses invités pointent l'absence du directeur dans les débats. Ces délibérations tiennent compte de cette situation. Il s'agit cependant pour la communauté de l'ESAA de répondre au mieux aux clarifications demandés par le ministère. Dans ce contexte - et avec les points revus en commun - nous soutenons le travail engagé par B. Muller. Le texte permet de saisir les articulations, les engagements et l'activité de l'ESAA dans les domaines de la pédagogie et de la recherche. L'énergie et l'engagement collectif sont salués par les membres du CSP ».

Le Conseil d'administration APPROUVE l'envoi au Ministère de la culture des travaux réalisés par la communauté enseignante et des documents qui seront envoyées pour répondre aux enjeux du renouvellement de l'accréditation conférant grade licence et master de l'ESAA.

Vote	
Nombre de participants	15
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

*Absence réparée 20 avril 3
du 13 janvier 2021*

Le Président du Conseil d'Administration
Damien MALINAS